

**Commission Loir du 15 mai 2023 en Mairie de Montreuil sur Loir**

Auteurs : DEGRIECK Bertrand / Ralph CLARKE

Date de diffusion : 24.05.2023

**Participants**

1. Cyrille OLIVIER - Montigné les Rairies
2. Jérôme DEHONDT - Durtal - Adjoint à la transition écologique
3. Joël BEAUDUSSEAU - Corzé - Adjoint finance, espace rural et voiries
4. Olivier SECHER - Corzé - conseiller municipal
5. Christine RICHARD - Baracé - Maire
6. Françoise AUBIER- Seiches sur le Loir - adjointe environnement et qualité de vie
7. Jean Paul BEAUMONT - Seiches sur le Loir - adjoint urbanisme et voirie - vice-président SMBVAR
8. Ralph CLARKE - directeur SMBVAR
9. Bertrand DEGRIECK - technicien SMBVAR

**Pièces Jointes**

Diaporama  
Appel à projet CT Eau 2023-2026

**Compte rendu**

- Jean Paul BEAUMONT (Vice-président, commission Loir) présente le contexte, introduit la réunion et évoque le bilan à mi-parcours du CT Eau (contrat territorial eau). Il précise à ce titre qu'un nouvel appel à projets est en cours jusqu'au 30 juin 2023 et invite chaque commune à réfléchir sur d'éventuels projets à y inscrire. Il précise également que l'acquisition de zones humides est aussi finançable et invite les communes à avoir une attention particulière sur ces zones pour faciliter ensuite les projets de restauration et la préservation de l'eau sur notre territoire.
- Bertrand DEGRIECK présente le SMBVAR : son territoire, son fonctionnement, son organisation en commissions géographiques, la stratégie d'intervention par zone prioritaire et réévoque le nouvel appel à projet. Ce dernier ainsi que les conditions de candidature sont joints au présent compte rendu. Un rappel sur les 2 volets de cet appel à projets est fait, à savoir, d'une part les actions GEMA qui concernent les travaux sur les milieux aquatiques (CT Eau) et d'autre part les études et projets liées aux inondations portées par le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Il précise qu'un diagnostic de bassin versant sera inscrit sur le Pont Rame en 2024 duquel découlera un programme d'action.

**Nouvel appel à projet du CT'EAU 2024 2026**

- Bertrand DEGRIECK présente les actions du bassin versant de la Suette qui seront inscrites au second volet du CT Eau en précisant qu'une inscription n'implique pas une réalisation systématique. L'idée est de flécher des sites sur lesquels des financements seront mobilisables.
- Olivier SECHER en profite pour préciser que le secteur de la Suette inscrit fera l'objet de discussions avec les éleveurs riverains concernés. Ces derniers, suite à la réalisation des travaux sur le secteur amont craignent une obturation des drains et l'humidification des parcelles riveraines. Ils refusent le projet à ce stade.
- Bertrand DEGRIECK précise alors les travaux réalisés sur la Suette qui ont consistés à rehausser le fond du lit et à recréer un lit d'écoulement méandriforme au sein du lit existant. Les travaux inscrits au second volet du CT Eau sont prévus de même nature.
- Bertrand DEGRIECK et Jean Paul BEAUMONT ajoutent que le SMBVAR prévoit une concertation élargie avec les éleveurs et la commune, propriétaire du lit du cours d'eau jusqu'au haut de berge. Néanmoins, pour être

efficace et juste techniquement, celle-ci devra passer par une phase préalable de relevés topographiques. En effet, ces derniers sont indispensables pour visualiser les pentes, les largeurs de plein bord, l'altitude du fond du lit, l'altitude de connexion des drains et ainsi définir le projet plus précisément en concertation avec les riverains. Sans elles, aucune discussion constructive entre les différents acteurs ne pourra se faire.

- Olivier SECHER signale que pour les éleveurs le lancement des relevés topographiques signifie que le projet aboutira ce qui amplifie leurs craintes. Ils souhaitent à ce jour attendre plusieurs années pour évaluer l'évolution du milieu restauré en amont et ainsi appréhender leurs effets sur les parcelles adjacentes.
- Bertrand DEGRIECK et Ralph CLARKE indiquent qu'un délai d'attente aussi long ne peut être envisageable au regard des calendriers contraints induits par le CT Eau et sa mise en œuvre. Ils proposent donc d'organiser une visite de site restauré depuis plusieurs années en milieu agricole.
- Les membres de la commission s'accordent sur cette option. Il est proposé de chercher un site sur le bassin versant de l'Authion. Il est toutefois précisé qu'au regard des enjeux de l'eau et de l'intérêt général, une intervention des élus locaux de Corzé auprès de ces agriculteurs sera un nécessaire préalable pour engager une concertation constructive.
- Bertrand DEGRIECK évoque un exemple de site où les relevés topographiques n'ont pas donné suite à des travaux qui est celui de la boire de Charancé sur la Sarthe allant de Cheffes à l'île saint Aubin soit quasiment 15 km.
- Jérôme DEHONDT précise que les élus doivent avoir ce rôle de rappeler l'intérêt général de ces travaux pour la ressource en eau et que cette notion doit être rappelée aux usagers que sont notamment les éleveurs exploitant des parcelles riveraines.
- Ralph CLARKE ajoute que le secteur du Loir bénéficie d'une réserve naturelle en eau importante constituée par les nappes phréatiques. Ce n'est pas le cas de tous les territoires qui pour certains se situent directement sur le socle. Privilégier la recharge des nappes et améliorer le soutien d'étiage qu'elles procurent au cours d'eau est donc un facteur important qui bénéficiera aux agriculteurs à terme, d'autant plus dans un contexte indéniable de changement climatique.
- La réunion se termine à 20h.

#### **Questions diverses**

- Cyrille OLIVIER demande des précisions au sujet des dimensions des servitudes le long du Loir domaniale. Jean Paul BEAUMONT et Bertrand DEGRIECK précisent qu'il existe une servitude marche pieds de 3,25 mètres sur laquelle aucune haie ou clôtures perpendiculaires au Loir doit être installées. (**Article L2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques**)
- Olivier SECHER demande à Ralph CLARKE et Bertrand DEGRIECK leurs avis sur les travaux de restauration de la continuité menés sur le Thouet en Maine et Loire. Ces derniers précisent que les premiers arasement ou effacement de barrage sur le Thouet n'ont pas été associés à des travaux de redimensionnement du lit préalablement recalibré (approfondissement et surlargeur du lit). Cela a eu des conséquences sur les niveaux d'eau et les zones humides latérales. Ils réalisent en ce moment les travaux de restauration du lit qui permettront de retrouver un fil d'eau et un gabarit cohérent avec son fonctionnement. Ils précisent également que ce n'est pas ce qui est envisagé par le SMBVAR qui inclut dans ses projets, le rehaussement et la réduction du lit mineur, travaux indispensables pour retenir l'eau et privilégier la recharge des nappes alluviales.

- Cyrille OLIVIER remonte l'incompréhension des pêcheurs au sujet de l'interdiction de pêcher sur l'étang de Chambiers à Durtal. Jérôme DEHONDT précise que cette interdiction n'était que temporaire et qu'elle correspondait à la réécriture du nouveau plan de gestion du site et que très prochainement, en lien avec l'association de pêche local et la fédération des pêcheurs du Maine et Loire, la pêche sera à nouveau possible.